

4.2.2 Rapport du Président du Conseil d'administration sur (1) la composition du Conseil, (2) les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et (3) les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport, rédigé en concertation avec les directions concernées au sein de la Société, a été soumis au Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration du 28 février 2017.

4.2.2.1 Composition du Conseil et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

Composition et organisation

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration.

La Direction Générale est confiée au Président du Conseil d'administration (choix du cumul des fonctions détaillé en § 4.2.2.2), assisté d'un Directeur Général Délégué, administrateur.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, M. Jean-Luc Belingard est Président Directeur Général et M. Alexandre Mérieux est Directeur Général Délégué. Leur mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2014. Ils assument leurs fonctions pour la durée de leur mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En outre, les fonctions d'administrateur de MM. Michele Palladino et Philippe Archinard ont été renouvelées par l'Assemblée du 28 mai 2014 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2018 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Mme Agnès Lemarchand et M. Philippe Gillet ont également été nommés administrateur au cours de cette Assemblée.

Les mandats de Mme Marie-Hélène Habert et M. Harold Boël ont été renouvelés par l'Assemblée générale du 26 mai 2016 et prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2020 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoyant que le Conseil d'administration peut être assisté d'un à trois censeurs, 2 censeurs, MM. Henri Thomasson et Michel Angé, ont été nommés à cette fonction par l'Assemblée générale du 28 mai 2014, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Conformément aux statuts, ils assistent aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative et exercent une mission générale de conseil auprès des administrateurs, sans que ces derniers ne soient tenus par les avis ou recommandations émis.

Ainsi, au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs dont cinq sont indépendants et deux censeurs.

Enfin, quatre représentants du Comité d'entreprise participent aux séances du Conseil d'administration.

Un règlement intérieur, adopté en 2004 par le Conseil d'administration, et destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires est mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. Il a été mis à jour en août 2016 pour tenir compte de la réforme de l'audit. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code AFEP-MEDEF (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du Code de bonne conduite boursier adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

Le règlement intérieur prévoit également, notamment, que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;
- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

Administrateurs indépendants et conflits d'intérêt

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Compte tenu de cette définition, au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration comprenait cinq administrateurs indépendants sur les neuf qui le composaient :

- Mme Marie-Hélène Habert ;
- Mme Agnès Lemarchand ;
- M. Michele Palladino ;
- M. Harold Boël ;
- M. Philippe Gillet.

Les administrateurs, au cours du Conseil d'administration du 28 février 2017, ont pu prendre connaissance de l'analyse du Comité des ressources humaines, Nominations et Rémunérations sur l'indépendance des administrateurs, puis en débattre. Ils ont confirmé la qualification d'indépendance des administrateurs listés ci-dessus, notamment à la lumière des critères définis par le Code AFEP-MEDEF. En particulier, le Conseil d'administration a considéré comme indépendants (i) M. Michele Palladino, alors qu'il est administrateur depuis plus de 12 ans et (ii) M. Harold Boël, alors qu'il est administrateur de Mérieux NutriSciences Corporation, société américaine détenue par l'Institut Mérieux (cf. § 4.1.1).

Ainsi, le Conseil d'administration a évalué les éventuels conflits d'intérêt pouvant naître du mandat d'administrateur de M. Harold Boël au sein de Mérieux NutriSciences Corporation et a considéré qu'ils n'étaient pas avérés. En effet, les deux sociétés sont indépendantes et agissent chacune dans des domaines différents. Les relations commerciales existantes ne sont pas de nature à remettre en cause leur indépendance.

Outre M. Harold Boël, les administrateurs indépendants n'ayant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, il n'y a aucun conflit d'intérêt sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

Mme Agnès Lemarchand a été nommée par l'Assemblée générale du 28 mai 2014, en qualité d'administrateur pour une durée de 4 années.

L'Assemblée générale du 26 mai 2016 a renouvelé le mandat de Mme Marie-Hélène Habert en qualité d'administrateur pour une durée de 4 années.

Au cours de l'année 2017, la Société se conformera à l'article L 225-18-1 du Code de commerce.

4.2.2.2 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

La Société se conforme au Code AFEP-MEDEF et écarte certaines dispositions tel que décrit au § 4.1.

Les travaux du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Il prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre reprises. L'émargement du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune de ces réunions à l'exception de deux administrateurs absents chacun à un Conseil différent. Le Conseil a ainsi notamment :

- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;
- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et approuvé le communiqué de presse y afférent ; préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux et le descriptif de programme de rachat d'actions ; arrêté les comptes semestriels et le rapport financier semestriel ; approuvé le communiqué de presse y afférent ;
- discuté le budget 2017 ;
- étudié les évolutions des opérations de « Business Development » et des projets en cours et les a approuvés, le cas échéant ;
- proposé le renouvellement des mandats de Mme Marie-Hélène Habert et M. Harold Boël ;
- évalué le fonctionnement du Conseil d'administration et sa composition ; débattu puis arrêté la qualification d'indépendant des administrateurs ;
- entendu les comptes rendus et recommandations, le cas échéant, de ses comités ;
- étudié la politique de développement durable et RSE de la Société et entendu l'organisme tiers indépendant sur le rapport RSE ;
- arrêté la rémunération du Président Directeur Général pour l'année passée (constatation de l'atteinte des objectifs) et fixé la rémunération pour l'année à venir ; arrêté la rémunération du Directeur Général Délégué pour l'année passée (constatation de l'atteinte des objectifs) et fixé la rémunération pour l'année à venir ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- approuvé le projet de fusion par absorption de la société Ceeram par bioMérieux ainsi que les délégations et autorisations nécessaires ;

- étudié les actions mises en œuvre au sein de la Société par la Direction supply chain, la Direction biologie Moléculaire et la Direction de la région EMEA ; étudié la nouvelle réglementation européenne « Abus de marché » ; étudié les priorités de la Société pour 2017 et les changements d'organisation ;
- autorisé le renouvellement de la ligne de crédit syndiqué ;
- donné délégation de pouvoir à son Président Directeur Général pour l'année 2017 en matière de cautions, avals et garanties ;
- attribué gratuitement des actions à certains salariés et mandataire social du Groupe ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- approuvé le nouveau règlement intérieur du Conseil ;
- autorisé préalablement deux conventions réglementées et procédé à l'examen annuel de celles dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 28 février 2017, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position.

L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître qu'une très large majorité des administrateurs estime que les missions et attributions du Conseil sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant tant dans la qualité et la quantité que l'efficacité de ses réunions. L'analyse approfondie et régulière de la stratégie doit être poursuivie.

- Dans l'optique d'améliorer l'intégration des nouveaux membres, certains administrateurs ont suggéré la tenue de Conseils d'administration sur d'autres sites industriels. Les administrateurs estiment qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement, information qui est par ailleurs jugée de qualité et envoyée dans les délais.
- L'information qu'ils reçoivent pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision.
- Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, le partage de connaissance et la présence régulière des membres du Comité de Direction. Ils souhaiteraient, à ce titre, une présence plus systématique des principaux dirigeants au Conseil d'administration. Ils considèrent avoir un accès suffisant à d'autres informations que celles fournies par la Direction générale, et notamment au niveau du Comité d'audit.
- Les administrateurs pensent qu'il n'est pas nécessaire que les administrateurs indépendants se rencontrent en dehors de ses réunions en raison de la transparence et l'ouverture dont la Direction fait preuve ainsi que la qualité des dialogues au cours des réunions. Ils estiment également que les administrateurs indépendants remplissent les critères qualifiant leur indépendance (cf. supra).

- Les membres des comités considèrent que les comités dont ils font partie fonctionnent bien avec une fréquence et une durée des réunions pleinement satisfaisantes, toujours en amélioration. La répartition des travaux entre les Comités et le Conseil et la grande qualité des débats au sein des comités sont très appréciées par ses membres, ainsi que la bonne communication des informations.

Les comités spécialisés du Conseil

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

Le Comité d'audit

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité d'audit, constitué en 2002, est composé, au 31 décembre 2016, de Mme Agnès Lemarchand et de MM. Harold Boël et Philippe Archinard. M. Harold Boël et Mme Agnès Lemarchand sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants. M. Harold Boël assure la présidence de ce comité.

En outre, tous ses membres présentent des compétences particulières en matière financière et comptable. Mme Agnès Lemarchand et MM. Harold Boël et Philippe Archinard, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes industriels, pour les premiers et pharmaceutiques pour le troisième, présentent des « compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L. 823-19 du Code de commerce et le rapport du groupe de travail sur le Comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010).

Fonctionnement du Comité d'audit

Le comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction financière, de l'audit interne, risques et conformité, des Relations Investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes, et de façon exceptionnelle, la Direction Générale. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Travaux du Comité d'audit

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en 2016 pour tenir compte de la réforme de l'audit au sein de l'Union européenne applicable à compter du 17 juin 2016, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé (i) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, (iii) de faire une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale, (iv) de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, (v) de suivre le respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance, (vi) d'approuver la fourniture de services autres que la certification des comptes et de (vii) procéder à la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

Le Comité d'audit se réunit entre 1 et 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu de sa réunion. Il s'est tenu, avec tous ses membres, à 7 reprises en 2016, à l'exception de deux comités qui ne comptaient que 2 membres.

Le Comité d'audit a notamment procédé à l'examen des comptes semestriels et annuels, incluant les annexes et les options de clôture (dont les litiges), présentés par le Directeur financier de la Société, ainsi que les rapports y afférents. Il a ensuite procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2015, les comptes annuels 2015, les comptes semestriels 2016, le chiffre d'affaires du 1^{er}, du 2^e et du 3^e trimestre 2016. Le comité a également examiné le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne. Il a revu le rapport RSE (responsabilité sociale, environnementale et sociétale) de la Société ainsi que les travaux de l'organisme tiers en matière de RSE. Il a examiné le bilan des missions d'audit interne, ainsi que les rapports émis par le département Audit interne, Risques et Conformité. Il a également examiné le plan d'action de l'année en cours. Il a revu la cartographie des risques mise à jour. Il a été informé du plan d'action 2016 mis en œuvre par le département Éthique et Conformité. Plus généralement, il a revu régulièrement la mise en œuvre des activités du département Audit interne, Risques et Conformité.

Le Comité d'audit a délégué à la Direction financière le pouvoir de négocier et signer avec les Commissaires aux comptes une liste de missions autres que la certification des comptes.

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que sur leur indépendance et ont informé régulièrement le Comité d'audit des évolutions réglementaires et comptables. Le Comité d'audit a notamment été informé du contenu de la réforme de l'audit et de ses conséquences pour le comité. À ce titre, il a examiné les modifications du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit.

Par ailleurs, le Comité d'audit a examiné la politique de change de la Société, l'analyse de l'évolution de la rentabilité du Groupe sur la période 2012 à 2016, l'analyse de l'évolution des prix et la contribution à la croissance du chiffre d'affaires, la cartographie des risques de dépréciation des actifs incorporels et la politique de sécurité informatique de la Société.

Enfin, le Comité d'audit s'est réuni en session extraordinaire afin d'auditionner deux Commissaires aux comptes pré-sélectionnés par la Direction financière à l'issue d'un appel d'offres auquel le Comité d'audit était associé. Le Comité d'audit a fait part au Conseil d'administration du 28 février 2017 de ses recommandations et de la justification de son choix.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations

Composition du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des ressources humaines, Nominations et Rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration en 2004 et modifié par le Conseil d'administration, en 2010, qui a décidé de modifier les attributions dudit comité afin de les étendre à des fonctions en matière de Ressources Humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations.

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations était constitué, au 31 décembre 2016, de Mme Marie-Hélène Habert et de MM. Michele Palladino et Alain Mérieux. Mme Marie-Hélène Habert et M. Michele Palladino sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le comité est ainsi composé aux deux tiers de membres indépendants. M. Alain Mérieux assure la présidence de ce comité. Par ailleurs, le Président Directeur Général est associé aux travaux du comité sur les questions de sélection et de nomination d'administrateurs ainsi que sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Fonctionnement du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le comité a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des

mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le cas échéant, le comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et, le cas échéant, par le Directeur Général Délégué, et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le comité.

Travaux du Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations

Le Comité des ressources humaines, nominations et rémunérations s'est réuni, en présence de tous ses membres, deux fois en 2016. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : les négociations salariales, la politique de rémunération dans le Groupe, dont la matrice de rémunération variable applicable aux salariés, le versement d'un supplément d'intéressement en France et les renégociations de l'accord d'intéressement à venir, la mise en place d'un plan de rétention pour les salariés américains, la répartition des jetons de présence, les attributions gratuites d'actions, le plan d'actionnariat salarié français (à travers le Plan d'Épargne Entreprise – « plan OPUS » - avec abondement de la Société), la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, la prime pluriannuelle 2016 du Président Directeur Général, ainsi que les nouvelles nominations et réorganisations.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

Le Comité de l'innovation et des ruptures technologiques

Composition du Comité de l'innovation et des ruptures technologiques

Le Comité de l'innovation et des ruptures technologiques a été créé en 2015. Aux termes du nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration, ce comité est composé d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du comité et le secrétariat est assuré par le *Chief Technology Officer* de la Société.

Au 31 décembre 2016, les membres de ce comité sont MM. Philippe Archinard, Michele Palladino et Philippe Gillet, son Président.

Fonctionnement du Comité de l'innovation et des ruptures technologiques

Le comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, en tant que de besoin, sur convocation de son Président. Le comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

Travaux du Comité de l'innovation et des ruptures technologiques

Le Comité de l'innovation et des ruptures technologiques a pour mission d'anticiper l'émergence potentielle de ruptures technologiques, d'en évaluer les risques et leurs impacts pour la Société. Ce comité conduit également des réflexions quant aux évolutions de l'environnement technologique, médical

et de marché de la Société et aux adaptations que bioMérieux pourrait mettre en œuvre pour y faire face.

Le comité s'est réuni deux fois en présence de tous ses membres en 2016 et a examiné l'application des technologies futures dans le domaine du diagnostic *in vitro*.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité de l'innovation et des ruptures technologiques a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

Exercice de la Direction Générale

Direction Générale

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général est contrebalancée par la présence d'un Directeur Général Délégué. Les pouvoirs du Directeur Général Délégué sont aussi étendus que ceux du Directeur Général. Par ailleurs, le Président Directeur Général ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégialement, tel qu'indiqué ci-après.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limite particulière aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur telles que définies ci-dessus.

La fonction de Président Directeur Général a été confiée, en 2011, à M. Jean-Luc Belingard. En 2014, tout en conservant la fonction unifiée de Président Directeur Général, la Société a choisi de confier la direction du Comité de Direction à M. Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué.

La Société considère ce mode de gouvernance comme le plus adapté à son fonctionnement et à la préservation de ses intérêts.

La Société veille en particulier à respecter les prérogatives de chaque organe social (Assemblée générale, Conseil d'administration et Direction générale). En outre, la répartition des pouvoirs entre le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué, la revue par le Conseil d'administration de toutes les questions majeures relatives à la Société, la présence de 5 administrateurs indépendants sur 9 à ce même Conseil et la direction du Comité de Direction par le Directeur Général Délégué, permettent d'éviter toute centralisation des pouvoirs et favorisent le respect des règles de bonne gouvernance.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par deux comités.

Les comités

Comité stratégique

Ce comité, composé aujourd'hui de trois membres (MM. Alain Mérieux, Alexandre Mérieux et Jean-Luc Belingard) propose les orientations stratégiques à moyen et long terme du Groupe notamment en terme de développement géographique et d'options scientifiques et technologiques.

Comité de Direction

Ce comité est présidé par M. Alexandre Mérieux, Directeur Général Délégué. Il est composé par ailleurs de Michel Baguenault – Secrétaire Général, Directeur des ressources humaines et communication, Pierre Boulud – Directeur région Asie Pacifique, Portefeuille et Planification Stratégique, Nicolas Cartier – Directeur unité Industrie, Pierre Charbonnier – Directeur manufacturing et supply chain, Claire Giraut – Directeur administratif et financier, François Lacoste – Directeur unité Clinique, Mark Miller – Directeur Médical, Yasha Mitrotti – Directeur Région Europe, Moyen-Orient, Afrique et Directeur performance commerciale, Alain Pluquet – *Chief Data Officer*, Randy Rasmussen – Directeur biologie moléculaire, Kirk Ririe – *Chief Innovation Officer* et Stefan Willemsen – Directeur région Amérique, Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle.

Ce comité est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société validée par le Conseil d'administration. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporels ou incorporels) importants. Ce comité se réunit, en personne, une fois par trimestre. Chaque session trimestrielle inclut une revue des opérations, de la situation réglementaire et de la qualité, de la situation financière, des ventes, des effectifs, ainsi qu'un suivi des principaux projets du Groupe. Il se réunit également mensuellement par téléprésence.

Rémunérations et informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Le détail de la politique de rémunération et le montant des rémunérations versées aux administrateurs, au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué sont communiqués au § 4.3.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent au § 7.5.

Participation des actionnaires aux Assemblées générales

Le mode de convocation et de participation aux Assemblées générales figure aux articles 19 et 20 des statuts.

4.2.2.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel *Internal Control - Integrated Framework*, émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ;
- le Cadre de Référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Acteurs du contrôle interne

- La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits réalisés par le département Audit interne, Risques et Conformité, sous la responsabilité du Secrétaire Général, tels que décrits ci-après.
- Sous l'autorité du Directeur administratif et financier, membre du Comité de Direction, la Direction financière encadre des fonctions centralisées (contrôle de gestion, *reporting* et consolidation, trésorerie, financement et fiscalité), et les directions administratives et financières de chacune des autres entités du Groupe.
- La Direction de la qualité globale est rattachée à la Direction Générale qui lui donne les moyens de mener à bien les missions suivantes : (i) développer et mettre en place une stratégie globale de gestion de la qualité au sein du Groupe, (ii) apporter aux régions le soutien nécessaire pour leur permettre de disposer des ressources et outils répondant à leurs besoins en terme de gestion de la qualité, (iii) s'assurer de la conformité aux besoins des clients et aux exigences réglementaires des processus mis en œuvre dans la conception, la production, la distribution, l'installation et la maintenance des produits de bioMérieux, (iv) analyser la pertinence et l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités du Groupe, et (v) suivre les réclamations des clients et mettre en œuvre un système de vigilance *post-market surveillance* (cf. § 1.5.2).

Cette Direction déploie les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de la Société les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité.

- Le département HSE élabore, soutient et contrôle l'application de la politique santé, sécurité et environnement (cf. § 3.3.2 et § 3.4). Cette politique prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique et carbone, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de réduire le risque financier lié à ces éléments (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est validée et sa mise en place suivie par le Comité Corporate HSE ; sa mise en œuvre est de la responsabilité de la hiérarchie de chaque entité et fonction concernée qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département HSE assure la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer leur conformité. En particulier, ce département assure la veille et le respect des réglementations spécifiques aux substances dangereuses (REACH, Biocides, GHS, CLP). Le département HSE participe également au

dispositif de maîtrise des risques au niveau de la production et de la Supply Chain. Les procédures et les processus sont développés et implémentés pour identifier les risques majeurs au niveau de la production et pour les maîtriser à travers les plans de continuité d'activité. Les changements climatiques induisent des risques naturels. La Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité pour chacun de ses sites.

Enfin, le département HSE s'assure que les systèmes de gestion des normes environnementales et sécurité sont en place dans les sites de production. Pour cela, un programme de certification de ces sites aux normes ISO 14001 et OHSAS 18001 est en cours de déploiement.

- La Direction des systèmes d'information a pour mission : (i) supporter la stratégie et les métiers de bioMérieux en fournissant les services informatiques qui répondent aux besoins des utilisateurs au travers de solutions innovantes et ce dans le respect des lois et des règles existantes, (ii) harmoniser les outils informatiques afin de permettre des décisions opérationnelles plus rapides et plus efficaces, (iii) assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, ainsi que d'en maîtriser les coûts, (iv) apporter un support technique et fonctionnel aux clients internes et optimiser le potentiel des solutions et des services mis à disposition, (v) implémenter, exécuter et suivre le programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques pour garantir le contrôle et la protection des informations (confidentialité, intégrité) selon la classification établie, et (vi) réaliser des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures.

Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est répartie sur différents sites du Groupe et plus particulièrement au sein des trois régions en France, aux États-Unis et en Chine. Elle s'appuie également sur un réseau de partenaires externes.

Une organisation et des processus de gouvernance des Systèmes d'information permettent de définir les priorités, décliner les objectifs puis suivre la bonne exécution des projets et la performance opérationnelle des services à l'aide d'indicateurs et d'enquêtes de satisfaction suivis tout au long de l'année.

- La Direction des affaires juridiques et de la Propriété Intellectuelle contribue à la bonne gestion du gouvernement d'entreprise en assurant la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, États...) et en veillant à préserver les intérêts de bioMérieux dans le cadre de ses opérations et de la législation applicable. Cette Direction assure également, en liaison avec les directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique et technique développée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est structurée en deux départements : Propriété Intellectuelle et Affaires Juridiques, ce dernier département comprenant des juristes dédiés au sein des trois régions.
- Le département Éthique et Conformité est intégré au département Audit interne, Risques et Conformité sous la responsabilité du Secrétaire Général. Il est en charge de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société (cf. § 3.1.3).

L'organisation du département Éthique et Conformité s'appuie sur une équipe centrale et sur les filiales de la Société regroupées par région. Chaque site ou filiale a ainsi sa propre équipe « Conformité Locale » qui comprend *a minima* le Directeur du site ou le dirigeant de la filiale, un coordinateur de formation et un représentant de la protection des données à caractère personnel. Cette équipe est le relais de l'équipe centrale et a pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application du programme Éthique et Conformité.

Le Comité éthique et conformité, mis en place sous la présidence du Responsable Global de la Conformité, a pour rôle principal d'assister l'équipe Éthique et Conformité dans la définition du programme, son déploiement et son adéquation avec les risques identifiés. La Direction Générale et le Comité de Direction de la Société sont informés du déroulement du programme.

Le processus global de contrôle interne

Les activités de contrôle sont réalisées par toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

Le département Risques de la Direction audit interne, risques & conformité est en charge de la cartographie des risques de la Société et de leur identification, évaluation et suivi réguliers (cf. chapitre 2).

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

Programme Éthique et Conformité

L'objectif du programme Éthique et Conformité est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité. Il vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales de la Société, à former les collaborateurs au Code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes, de les exprimer. Le programme Éthique et Conformité déploie une approche par les risques à partir des éléments suivants :

- les valeurs piliers de bioMérieux qui permettent d'accompagner les collaborateurs au quotidien ;
- le Code de bonne conduite mis à jour de manière régulière, qui définit les règles de conduite et d'intégrité encadrant le comportement des collaborateurs du Groupe. Communiqué à l'ensemble des salariés, il permet de les sensibiliser en particulier sur le respect des lois, la qualité, la santé, la sécurité et l'environnement, les conflits d'intérêts, l'éthique professionnelle et l'intégrité, la protection des données à caractère personnel et des données patients, la protection et l'utilisation appropriée des actifs et les responsabilités sociales. En outre, il encourage chaque collaborateur à exprimer ses préoccupations sur les questions de conformité. Une formation en ligne a été dispensée à un grand nombre de collaborateurs dans le monde ;
- le programme de prévention de la corruption, qui, en complément du Code de bonne conduite du Groupe, informe les employés sur leurs responsabilités dans ce domaine. De plus, des formations et actions de communication sont déployées auprès des employés travaillant avec les représentants de gouvernements, les intermédiaires et acteurs du marché de la santé ;
- une ligne d'alerte professionnelle est mise à la disposition des salariés. Elle est déployée progressivement dans l'ensemble des pays où la Société est implantée et couvre maintenant l'ensemble des filiales du Groupe. D'une façon générale, tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de bonne conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des ressources humaines, le département Juridique ou le département Éthique et Conformité ;

- les règles de déontologie boursière sont reprises dans le Code de bonne conduite boursier rédigé par bioMérieux que chaque collaborateur susceptible de détenir des informations privilégiées a signé. Les règles en sont par ailleurs rappelées dans le Code de bonne conduite.

Manuel de contrôle interne

La Direction financière dispose d'un Manuel de contrôle interne qui précise les règles et contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer. La diffusion de ce Manuel est accompagnée de formations auprès des équipes financières locales.

Ce Manuel porte notamment sur les règles de séparation des tâches, les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements, les modalités de contrôle de la paie et les principes de contrôle interne, de *reporting* financier et d'arrêté des comptes.

Contrôle interne dans les régions et filiales

Les Directeurs Généraux et Directeurs financiers de chaque région et filiale ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.

Face à l'augmentation des tentatives de fraude externes, bioMérieux a mis en place un processus de centralisation des informations relatives à ces tentatives, et de gestion des actions correctives et préventives. En particulier, elle informe régulièrement les collaborateurs des techniques de fraude utilisées.

Mise en place des centres de services partagés en Pologne et en Argentine

Deux centres de services partagés ont été mis en place en Pologne et en Argentine en 2012. À fin 2016, ces deux centres supportent 19 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.

Mise en place d'un progiciel de gestion intégré

La Société a déployé un progiciel de gestion intégré dans 33 filiales. Elle s'attache à faciliter la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.

Mise en place d'une cellule de formation financière

Il existe, au sein de la Direction finance, un département dédié à :

- la formation de tout nouveau Directeur ou responsable financier de filiale aux procédures et aux outils ; 2 sessions se tiennent chaque année ;
- l'apprentissage de compétences financières à certains collaborateurs non financiers de la Société.

Manuel Global du Système de Management de la Qualité

Un Manuel Global du Système de Management de la Qualité décrit le système Corporate de management de la qualité qui couvre les activités de la Société, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce Manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

Les référentiels réglementaires

Tous les produits du Groupe sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels qualité applicables.

La conception, la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 13485 (pour les produits de diagnostic *in vitro*) et ISO 9001 mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

Tous les produits destinés aux applications cliniques sont conçus et fabriqués sur des sites certifiés ISO 13485.

Des autorités compétentes peuvent être amenées à auditer les sites de production (cf. § 2.1.12 du document de référence).

Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La supervision du contrôle interne et de la gestion des risques, sous la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration, s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

Départements d'audit interne et des risques

Au sein de la Direction audit interne, risques & conformité, les départements d'audit interne et des risques sont constitués d'une équipe centrale qui s'appuie sur des ressources internes métier (une trentaine de collaborateurs). Ces départements sont en charge de la gestion des risques d'une part, et, d'autre part, ils s'assurent que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales, en procédant à des audits.

Ils contribuent ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels via un dispositif d'analyse du risque, la réalisation d'audits internes et de missions de conseil.

Le département audit interne est doté d'une Charte d'audit interne qui définit sa fonction, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée, méthodologie qui répond aux standards de la profession.

À partir d'une analyse des risques centraux, les départements de l'audit interne et des risques établissent un plan d'audit annuel, actualisé régulièrement, ainsi qu'une synthèse des travaux réalisés qui sont présentés régulièrement au Comité d'audit et au Comité de Direction.

Direction de la qualité globale

En accord avec le Système de Gestion de la Qualité, la Société procède à des audits qualité internes sur ses sites. Ces missions sont réalisées par des auditeurs qualité internes selon un programme d'audit élaboré chaque année.

Audits externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres, et du réseau de PricewaterhouseCoopers, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de la société mère bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux du département Audit interne et Risques.

Par ailleurs, en accord avec la loi Grenelle II, un organisme tiers indépendant, en l'espèce Ernst & Young et Autres, doit auditer les informations environnementales, sociales et sociétales publiées par la Société.

Les autorités réglementaires procèdent à des audits et inspections sur les sites de la Société, tel que décrit dans le § 1.5.2.

Les clients de l'industrie pharmaceutique de la Société utilisent les produits bioMérieux dans le cadre de leur processus de contrôle qualité. Les règles de contrôle qui s'imposent à leur activité les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits du système qualité de bioMérieux. Ces audits leur permettent de vérifier la conformité de ce système qualité aux exigences BPF/GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication/Good Manufacturing Practice) applicables à l'industrie pharmaceutique.

Le processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Définition et objectifs

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés est un élément clé du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Au même titre que le contrôle interne en général, il s'appuie sur un dispositif global comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du Groupe, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables, l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale, la préservation des actifs, la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, autant que possible, la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée, la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Organisation et acteurs

Comptabilité/Finance

bioMérieux a élaboré un « manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données.

Contrôle de Gestion

Le budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets et activités.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque région et chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit son budget annuel.

Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale du Groupe.

Trésorerie/Financement

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de contrôle interne comptable et financier. À ce titre, elle a notamment mis en place un système de *cash pooling*, dont bioMérieux SA est la société pivot, et met en œuvre une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'audit.

Par ailleurs, bioMérieux SA est en charge de gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite au § 2.4. Les moyens mis en œuvre consistent, dans un contexte de facturation des ventes dans la monnaie locale des clients, en la mise en place de couvertures de change sur l'exposition nette du Groupe pour les devises où ces instruments sont accessibles à un coût raisonnable, et en une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations. Cette politique de change vise à protéger les niveaux de taux de change retenus au budget.

Contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions financières régionales qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;

- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;
- de l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales ;
- d'une analyse mensuelle de leur *reporting*. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel contributif et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

Direction des relations investisseurs

Les textes de toutes les éditions financières de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques et soumis à la relecture de la Direction Générale et de la Direction administrative et financière du Groupe. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'audit.

Le Président du Conseil d'administration